

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois d'octobre 1768

Des 29 et 30 septembre, des 1^{er}, 2 et 3 octobre.

M. Dumas ayant été malade n'a rien fait écrire sur le journal pendant ces cinq jours.

Du mardi 4

Je pars pour aller faire une tournée au vent de l'île, voir encore des lieux que j'ai déjà vus, et quelques parties que je n'ai point assez détaillées.

Du mercredi 5 au lundi 10. Rien d'inscrit au journal.

Du mardi 11.

Je suis arrivé hier au soir de ma tournée du vent de l'île. Mes observations sont au journal de reconnaissance page . A mesure que je revois la disposition du terrain, je me confirme dans le plan et projet de défense que j'ai adressé au Ministre. Il est seul ici. Tout homme de guerre qui aura vu les lieux comme moi, n'en adoptera jamais d'autre. Je dis tout homme de guerre, on n'est tel que par le génie, l'expérience et les connaissances militaires. Car en cela le grade ne donne rien.

M. Poivre est à sa campagne. M. Ardibus remplit ici sa place, je l'ai dit ailleurs, c'est un pauvre homme à la besogne. C'est une chose fort extraordinaire que lorsqu'on lui parle de la manière la plus claire sur les objets de l'administration les plus simples, il ne vous entend pas, et il vous répond par une affluence de paroles, par un galimatias inintelligible, dont aucun mot n'a rapport au sujet qu'on traite. Je crois que cet homme baisse insensiblement, et que son grand âge le met bientôt dans le cas d'avoir sa retraite. Je l'ai hier rencontré à cheval faisant une promenade avec 4 archers de la marine montés. Cette pampore¹ inventée pour en imposer au peuple est risible dans le fond, mais elle ne laisse pas d'avoir un effet très pernicieux. C'est à acheter des chevaux pour monter les archers de la Marine que s'emploie l'argent du Roi, tandis que toutes les parties du service souffrent.

Le navire particulier *la Marquise de Marbeuf* est parti le 7 du courant pour aller au Cap.

Des 12, 13, 14 et 15.

Il ne s'est passé rien d'intéressant pendant ces 4 jours. Il y a depuis longtemps de grands débats entre M. Ardibus contrôleur et M. Cailleau garde-magasin général. On voudrait exiger de ce dernier des choses qu'il trouve malhonnêtes, auxquelles il se refuse. Cela le met chaque jour en but à mille tracasseries ; c'est cependant l'homme que je reconnais ici pour un des meilleurs serviteurs du Roi qui soit dans l'administration.

¹ *Pampore*. Expliqué par Cossigny dans *Voyage au Bengale*, p.138 : « Les Hollandais des Indes tiennent beaucoup plus à l'étiquette, au faste, au cérémonial, que les Français et les Anglais. Pour désigner ces usages, on emploie dans les Indes un mot Portugais très expressif, qui pourrait être adopté ; c'est celui de pampore. »

Du dimanche 16.

Il y a deux affaires pendantes au Conseil sur lesquelles le public a les yeux. L'une est une demande en paiement qui n'est pas de la classe de celles sur lesquelles il faut prendre des tempéraments en vertu de la lettre de M. le Duc de Praslin, sur les dettes de cette colonie en date du 21 décembre 1767 et l'arrêt du Conseil fait en conséquence le 27 juillet dernier, mais le débiteur est un grand ami de M. Poivre, grand arc-boutant de ses intrigues, un de ceux qui s'est montré le plus inconsidérément pour coopérer à l'œuvre pour laquelle M. Poivre a accepté la place qu'il occupe ici (M. de la Roche du Ronzé²) M. Poivre sur cette affaire a déjà fait déni de justice formel.

L'autre affaire est criminelle, elle regarde plusieurs Noirs arrêtés à Flacq, accusés et convaincus d'empoisonnement. On croit que si cette affaire est bien suivie il y aura des Blancs impliqués, et ces Blancs ont aussi toute la faveur du président du Conseil. Le Sr Herga qui est partie civile dans cette affaire s'attend à voir dénaturer ses preuves, et licencier les Noirs arrêtés, comme cela lui est déjà arrivé en pareille occasion ; il paraît que ceci est une récidive.

Je pars pour aller au Réduit où je serai à portée de visiter et de reconnaître mieux que je n'ai fait jusqu'ici quelques parties de la côte sous le vent, et l'intérieur de l'île. Je laisse des instructions à M. le major général qui commandera au port pendant mon absence sur les parties du service qui peuvent être intéressantes dans cet intervalle.

Des 17, 18, 19 et 20.

Ces quatre jours se sont passés à recevoir et à faire des visites dans le quartier. Je n'ai trouvé qu'un cri chez les habitants sur le refus qu'on fait aux magasins de recevoir leurs grains. Le tempérament que M. Poivre a pris d'exiger qu'ils garderaient leurs grains dans leurs magasins, et que cependant il leur ferait expédier les deux tiers de lettres de change du montant de leur récolte, n'est qu'un léger soulagement pour ceux qui sont pressés d'argent ; presque aucun habitant n'a des greniers à l'abri des rats et des insectes ; tout le monde dit que le déchet sera de moitié en trois mois de temps, et cela est justifié par l'expérience. Joignez à cela la préférence que M. Poivre donne à ses amis particuliers, c'est-à-dire à tous ceux qui ont suivi son impulsion dans le projet de renverser l'administration royale, [cela] achève de mettre tous les autres au désespoir. Cela produit un mécontentement général, et fera perdre la moitié de la récolte de l'île. Malgré cela nous aurons plus de blé et de tout autre grain que nous n'en pourrions consommer, quand même les premiers vaisseaux qui arriveraient nous compléteraient la légion, l'artillerie et les ouvriers.

Du vendredi 21.

J'ai reçu une lettre du Bureau de Commerce en date d'hier par laquelle ces messieurs me demandent exemption des revues assignées aux Troupes Nationales pour les ouvriers attachés au service de la Compagnie. Cette demande me paraît d'autant plus extraordinaire qu'ils y étaient assujettis sous l'administration de la Compagnie. Je remarque que la lettre n'est pas souscrite du Sr Marion Dufresne qui sans doute eut empêché ses collègues de faire cette demande indiscrete. J'ai répondu négativement.

A 1 heure après midi, il a été signalé un vaisseau à trois mâts, c'est sans doute une des flûtes du Roi *l'Ambulante* ou *la Garonne*.

Du samedi 22.

Je suis parti pour me rendre au port pour faire demain la revue des Milices Nationales de ce quartier, assignée depuis 15 jours.

² Claude de La Roche du Ronzet est l'ami et beau-père de Jean-Nicolas Céré marié à sa quatrième fille, Marie Bernardine. Mariage le 27 janvier 1763.

Le vaisseau signalé hier est *l'Ambulante*. Mais quelle a été ma surprise en arrivant d'apprendre qu'elle ne porte que 8 têtes d'esclaves. Lorsque j'ai prévu aux [laissé en blanc] de ce journal et au 23 mars dernier que cette flûte ferait un mauvais voyage, je n'aurais pas osé avancer qu'elle ne ferait rien du tout.

M. de Clonard [ou Clouard] est venu chez moi, m'a fait part du peu de succès de la traite, en me faisant observer que ce n'était pas lui qui en était chargé. Je l'ai questionné sur les événements qui avaient nui à cette opération. Il n'a rien répondu de satisfaisant, en se retranchant toujours sur ses instructions qui laissent la traite entièrement sur le compte du supercargue. Nous verrons demain si nous obtiendrons quelque éclaircissement à cet égard. La manière dont M. de Clonard s'explique me paraît très réservée. Il y a certainement du mystère là-dessous.

Du dimanche 23.

M. Poivre ne m'a point encore donné signe de vie sur un événement qui doit lui paraître ainsi qu'à moi fort intéressant. Le salut de cette colonie dépendait peut-être du succès de la première traite d'esclaves.

M. de Clonard est revenu chez moi et après lui M. Trogoffe son second. L'étonnement et la douleur que le voyage qu'ils viennent de faire à pure perte me causent les interdit en quelque sorte ; mais ils ne me disent rien qui puisse me faire connaître le vice qui a fait manquer cette traite. Dès qu'ils ont articulé que le supercargue seul en était chargé, ils se croient assez justifiés. Je leur ai dit que tout officier militaire me devait un compte particulier du bien ou du mal que le service du Roi éprouve dans ce qui peut venir à sa connaissance, directement ou indirectement. Définitivement je ne puis tirer de ces deux officiers aucun éclaircissement sur l'objet de la traite.

J'ai reçu par cette flûte des lettres du Sr Glemet, car ce vaisseau ne s'est pas contenté de manquer la traite de Mozambique, il a plu au Sr Panon supercargue de demander à relâcher à Foulepointe où cette relâche a fait le plus grand mal, parce que tout le monde s'est permis d'y traiter des Noirs en piastres, contre l'ordre établi et malgré les significations qu'en a faits le Sr Glemet. Cela n'a pas empêché que M. de Clonard n'ait fait afficher la défense de traiter le moindre négriillon autrement que par l'entremise du chef des traites du Roi. Mais voila ce qu'on appelle se mettre en règle selon la forme.

Le navire de la Compagnie *le Mascarin* allant à Pondichéry a relâché en même temps à Foulepointe, ce qui a multiplié les acheteurs d'esclaves avec des piastres. Car sans parler de ceux qui en venant dans cette colonie se sont proposés de faire une grande fortune par cette voie, tout officier des vaisseaux du Roi ou de la Compagnie, comme tout passager, veut se pourvoir d'un ou de deux domestiques. La flûte *la Normande* et le brigantin *l'Heure du Berger* se sont trouvés dans ce port en même temps ; cela a fait une telle affluence d'acheteurs avec des piastres que toutes les mesures prises par le Sr Glemet pour n'acheter qu'avec des effets de traite ont été rompues. Cependant M. de Tromelin et M. Grenier ont tenu la meilleure conduite à cet égard, et s'il n'y avait eu que ces 2 vaisseaux dans la rade de Foulepointe le service du Roi y eut plutôt gagné que perdu.

Le bruit est assez généralement répandu que *l'Ambulante* qui ne porte que 8 têtes d'esclaves pour le compte du Roi, en porte 300 pour les particuliers. Il m'a été rapporté qu'on en avait débarqué 196 la nuit du 21 au 22, au Trou aux Biches et à la Baie des Tortues, et que cette bande avait été conduite chez le Sr Le Roux. J'apprends qu'il y en a 50 à la Montagne Longue chez M. de Bonnamour, et on m'assure qu'il y en a autres 50 chez M. de St Jean négociant au port. Je ferai sortir cette nuit des détachements pour saisir ces esclaves s'il est possible, et pour surveiller à ce qui pourrait être débarqué pendant la nuit de la flûte *l'Ambulante*.

J'ai fait ce matin la revue des Milices nationales du quartier du Port. J'en ai été fort content. Tout le monde est enfin armé et habillé en uniforme. Les insinuations ont perdu une partie de leur crédit, quelques gens excités à la résistance par les malintentionnés commencent à sentir qu'ils sont mal conseillés. Deux ou trois particuliers que j'ai tenu en prison pour cet objet, l'un 8 jours, l'autre 15, et l'autre un mois ont fait voir clair à tous les autres sur la nécessité de se conformer à ce qui était ordonné. Cette troupe m'a fait aujourd'hui un plaisir singulier et j'ai assigné la première revue au premier dimanche du mois de janvier prochain à condition que depuis le commandant de quartier jusques au dernier fusillier, tout le monde se ferait instruire dans cet intervalle par les sergents de la Légion du nouveau maniement des armes, ainsi que des différents pas de la marche, et j'ai donné à la

tête de cette troupe ordre aux sergents et caporaux de tous les postes de montrer l'exercice à toute heure au premier habitant ou Noir libre qui se présentera. La compagnie de Noirs libres est particulièrement de toute beauté.

J'ai fait publier un règlement à la tête de cette troupe qui annonçait la nécessité de cette instruction : M. de Bouloc commandant du quartier, l'un des bons officiers qu'il y ait ici, m'a rendu compte de la bonne disposition à cet égard où il avait trouvé tous les esprits, et m'a répondu de l'exécution. L'effet des contradictions sur l'établissement de cette milice s'anéantit insensiblement ; mais tout le monde se plaint de la qualité des armes. De l'aveu de M. Fournier, elles sont très mauvaises, les platines ne valent rien, il nous faut absolument renoncer à la fourniture du Sr St Victour, et armer les Milices nationales de l'Isle de France et de l'île de Bourbon avec des fusils de dragon du nouveau modèle.

De la fourniture du Sr St Victour, il ne nous est encore arrivé que 300 fusils sur mille que le Ministre nous a annoncés. Si les envois se font si lentement, comment peut-on espérer d'être jamais ici en état de défense ?

Du lundi 24.

J'ai eu hier une conférence avec M. Dubreuil et aujourd'hui une autre. Nous sommes convenus que la flûte *l'Ambulante* ne nous ayant porté aucun secours en main-d'œuvre, tandis que toutes nos espérances s'étaient fondées sur elle, le seul parti à prendre était de supprimer l'exploitation des bois faite par économie au Port du SE, et la manufacture de la chaux aussi établie par économie à la Baie des Tortues, ce qui nous ferait rentrer aux travaux 120 têtes d'esclaves, et nous mettrait en situation de commencer quelque ouvrage tendant à la défense de cette colonie. J'ai dit dans ces deux conversations avec M. Dubreuil les choses les plus fortes pour le réveiller de sa léthargie, je lui ai fait envisager la colonie attaquée et prise, faute de quelques redoutes, je l'ai conduit avec moi au Conseil de guerre, et je l'ai fait convenir que faute de nous avoir requis, M. Poivre et moi, de lui fournir les moyens d'opérer, il répondrait seul de sa partie, surtout ayant été provoqué par moi d'une manière qui n'est pas ordinaire, par plusieurs lettres et notamment par celles du 11 avril et 30 mai dernier, auxquelles il a répondu d'une façon contradictoire à ses lettres antérieures, et à toutes les conversations qu'il a eues avec moi, il est convenu de tout. C'est un être bien extraordinaire que ce M. Dubreuil, et bien inexplicable. Je lui ai signifié que je voulais qu'il me fut remis tous les jours un état détaillé de l'emploi de la main-d'œuvre dont il dispose, tel qu'il le fait remettre à M. l'Intendant, que je lui ai demandé depuis longtemps, et qu'il s'est toujours dispensé de me donner sous prétexte que le bureau des travaux ne pouvait pas suffire aux écritures. J'ai tranché la difficulté en disant qu'il n'y avait qu'à prendre un commis de plus.

M. Dubreuil m'a dit qu'il avait parlé hier au soir à M. Poivre qui convenait de la suppression de ces deux ateliers. J'ai surtout insisté sur une nouvelle adjudication à faire des bois nécessaires au Roi pour suppléer au défaut de l'atelier du Grand Port et à l'insuffisance de la fourniture du Sr Le Roux, en ajoutant que si le Sr Le Roux ne fournissait pas mieux qu'il ne fait, il fallait que M. Dubreuil requit une folle enchère à ses dépens, mais cette folle enchère est impossible, car elle ne peut jamais avoir lieu dans un marché accordé par préférence et hors des formes prescrites à des particuliers favorisés. Voilà par quel vice le service périra.

J'ai fait sortir la nuit dernière M. de Montvert major de la Légion, et M. de Bruny aide-major, avec chacun un détachement. Le premier a été chez M. de Bonnamour qui est dans cette colonie un habitant de distinction, lequel à la première réquisition a livré 18 Noirs malgaches qu'il dit avoir été déposés chez lui le jour auparavant dans son habitation, pendant qu'il était absent, par un Blanc qui ne s'est pas nommé à son commandeur noir.

M. de Bruny a été chez le Sr Le Roux. Il a rencontré en chemin une bande d'esclaves conduite par le Sr Desvaux lieutenant des Milices nationales, ayant deux commandeurs noirs à la tête et deux à la queue, lesquels à la vue du détachement de M. de Bruny ont fait sauver les Noirs dans les bois. Il n'y a pas eu moyen de les arrêter. Le Sr Desvaux a articulé des prétextes de nulle valeur, et pendant que cette scène se passait, il a été donné avis, chez le Sr Le Roux d'où sans doute cette bande était partie, de la marche de M. de Bruny. De quatre Noirs de détachement qui lui servaient de guide, deux ont pris un autre chemin, sont arrivés chez le Sr Le Roux avant lui. On les a soulés, la mèche a été éventée, et

la principale capture manquée. De trois patrouilles disposées pour embrasser la rade, deux ont vu passer une chaloupe venant du vent de l'île, doublant le port pour aller vers la Rivière Noire, passant fort au large ; et au point du jour, ils ont vu la même chaloupe revenir à la rame, ce qui prouve qu'elle a débarqué son monde à la petite Rivière Belle-Eau.

J'ai envoyé un détachement commandé par M. Rivière pour arrêter les 50 Noirs qu'on m'avait dit être chez le Sr St Jean, il n'en a été trouvé que huit, dont six sont avoués provenir de *l'Ambulante*, les deux autres sont réclamés par le Sr St Jean comme étant en sa possession depuis trois ou quatre mois. Tout ceci a ses pièces justificatives dans le rapport par écrit qui m'a été fait par chaque officier détaché.

Jusqu'à présent, M. Poivre ne m'a pas encore donné signe de vie, et le Sr Panon supercargue n'a pas encore paru chez moi.

Mais j'ai été fort étonné ce matin lorsque M. le Baron de St Mart est venu me dire que les Noirs que j'avais fait arrêter lui appartenaient, ceux qui s'étaient trouvés chez le Sr St Jean ainsi que ceux qui s'étaient trouvés chez le Sr Bonnamour, qu'il les avait achetés et payés par l'entremise du Sr St Jean 66 et 70 piastres par tête. Je lui ai répondu qu'il n'avait pas dû acheter des Noirs venus en fraude sans m'en prévenir, qu'il aurait fallu aussi en prévenir M. l'Intendant, parce que dans une occasion où l'intérêt du Roi est lésé d'une manière si sensible, et son service dans un péril si évident, tout devenait trop délicat, mais qu'au reste puisque ses Noirs étaient saisis, ils étaient dans le cas de la confiscation, après quoi il pourrait en demander la mainlevée. Je suis fort fâché que M. le Baron de St Mart se trouve mêlé là-dedans. C'était déjà trop que les officiers de *l'Ambulante* par leur silence et par ce qui me revient de Foulepointe, se soient souillés d'un intérêt qui ruine le service du Roi. Le chapitre des considérations cause partout un grand mal.

J'ai écrit une lettre à M. Poivre pour lui faire part de ce qui avait été fait la nuit dernière. Je lui ai parlé dans cette lettre de quelques objets relatifs au mauvais succès de *l'Ambulante*, et je lui propose une conférence. Sa réponse sur quelques-uns de ces objets est vague, sur d'autres il ne dit rien, et arrête la conférence pour demain. Il est temps, M. le Baron de St Mart la lui avait déjà proposé deux fois indirectement : il n'avait rien répondu.

Il a été signalé un vaisseau qui vraisemblablement n'arrivera pas ce soir. Je ferai partir cette nuit un détachement pour aller sur la côte au vent de l'île, avec ordre d'observer s'il ne se fait pas des débarquements d'esclaves de ce vaisseau, et d'arrêter tout ce qui mettra à terre.

Du mardi 25.

Le vaisseau signalé hier est la flûte *la Garonne*, venant de Fort Dauphin. J'ai ordonné qu'il fut envoyé un détachement à bord pour empêcher tout débarquement jusqu'à nouvel ordre, j'en ai fait prévenir M. Poivre par M. le Baron de St Mart afin qu'il envoyât un commissaire faire la visite. M. Poivre y a envoyé un commis de la douane. Sur le soir M. le Baron de St Mart est venu me dire de la part de M. Poivre qu'il fallait faire revenir ce commis parce que la flûte *la Garonne* n'était chargée que de bœufs. J'ai donné ordre que le détachement se retirât en même temps. L'officier m'a rendu le même compte qui avait été rendu à M. Poivre.

L'arrivée de M. de Modave au Fort-Dauphin a ralenti la traite des bœufs, en donnant de l'inquiétude aux naturels du pays. Par sa dépêche en date du 2 du courant, il m'annonce d'abord son Journal, et il le supprime ensuite parce qu'il ne lui paraît pas assez intéressant. Il paraît qu'il a pris empire sur les esprits, et qu'il a profité des guerres qui se font entre les chefs du pays pour faire céder au Roi en souveraineté un espace de terrain d'environ dix lieues de superficie, où il va commencer son établissement. Il envisage des grands avantages dans cet établissement fait au Fort-Dauphin que je n'ai jamais approuvé, que je n'approuve point encore, parce qu'il blesse à mon avis la saine politique dans le projet de faire un grand établissement à Madagascar. Mais enfin M. le Duc de Praslin l'a avoué, il a donné sa confiance à M. de Modave pour l'exécuter, je ne me trouve pas autorisé pour m'y opposer formellement, et il faudrait être sur les lieux mêmes pour opposer aux vues et aux motifs de M. de Modave, des vues et des motifs supérieurs. M. de Modave prend le parti d'hiverner au Fort Dauphin quoiqu'il eut en partant le projet de venir hiverner ici pour concerter ensemble d'après ses observations, la marche, le cours, la direction, et la généralité de ses opérations. Sa dépêche au reste annonce des choses très satisfaisantes. Une seule m'inquiète, c'est la dépense ; car son mémoire de

demandes est énorme, et je doute fort qu'il y ait dans la colonie de quoi l'accomplir, en achetant de toute main, et sans nous mettre hors d'état de faire la traite à Foulepointe avec succès. Car le Sr Glemet régisseur de cette traite demande aussi beaucoup d'articles qui manquent dans les magasins du Roi et dans ceux de la Compagnie.

A 5 heures du soir, M. Poivre est venu au gouvernement avec M. le Baron de St Mart, notre conversation a roulé sur le malheur du voyage manqué de la flûte *l'Ambulante*, M. Poivre à qui le supercargue a rendu compte de l'exécution de ses instructions dont je n'ai jamais eu connaissance (car il est écrit dans mon journal au 29 mars dernier que je donnai communication à M. Poivre des ordres que je donnais à M. de Clonard qu'il approuva, et qu'il ne me communiqua pas les instructions qu'il donnait au supercargue.) M. Poivre, dis-je, ne m'a point expliqué comment le voyage a été manqué. Je lui ai répété ce qui est écrit dans ma lettre en date d'hier sur la suppression nécessaire de l'atelier attaché à l'exploitation des bois au Grand-Port, et de la manufacture de la chaux à la Baie des Tortues afin d'augmenter de cette quantité de bras la main-d'œuvre du génie et de l'artillerie, ce qui monte à 120 têtes d'esclaves. M. Poivre est convenu de cette nécessité, mais il ne s'est pas expliqué formellement sur la distribution de ces Noirs, pour se réserver le prétexte du port, et priver par là les travaux des forces dont ils ont un besoin pressant. J'ai particulièrement insisté sur la nécessité de faire une nouvelle adjudication des bois pour suppléer à la fourniture que l'atelier du Roi au Grand-Port nous a fournie jusqu'à présent. En observant que les travaux avaient été arrêtés jusqu'à ce jour, faute de bois, malgré la double fourniture de l'atelier du Roi, et des entrepreneurs. M. Poivre a dit oui, car il ne pouvait pas dire non. Je lui ai parlé d'un homme à qui il vient de rentrer environ cent Noirs, tous propres à cette exploitation, avec qui on peut faire un marché, et cet homme est un de ses protégés. Mais il a répondu mollement sur cet article, et le Baron de St Mart l'a remarqué, car il m'en a parlé après la conférence.

Je prévois qu'après avoir supprimé l'atelier des bois au Grand-Port pour augmenter les forces aux travaux, ils ne languiront pas moins faute de matériaux. C'est ainsi que M. Poivre se réserve toujours une porte de derrière pour parvenir à son objet capital, qui est d'anéantir tous les moyens qui peuvent établir la sûreté de cette colonie, afin que le Ministre désespérant de la sauver, la rende à la Compagnie pour n'en être pas responsable dans son département. Ce n'est pas que l'arrivée de M. de Modave n'ait presque convaincu M. Poivre de l'impossibilité de l'accomplissement d'un tel projet, mais la retraite de M. le Marquis de Castries de la Compagnie des Indes n'a pas encore été confirmée, et par les dernières nouvelles celle de M. de Sancé n'était que prévue. Toutes ces choses sont une affaire de parti : des nouvelles intrigues peuvent venir à l'appui des premières, les affaires peuvent prendre une nouvelle face, et à tout événement il faut empêcher l'homme qui nous a démasqué d'acquiescer de l'honneur, et de bien mériter du gouvernement. Voilà comme les choses contradictoires s'allient et se concilient.

M. Poivre m'a parlé d'une proposition qui lui a été faite par des particuliers depuis l'arrivée de *l'Ambulante*, sur laquelle les mêmes particuliers m'ont aussi remis un mémoire. Elle consiste à faire un marché avec le Roi pour lui fournir des Noirs mozambique au prix qui sera réglé et convenu, pourvu qu'on prête à ces particuliers une flûte du Roi, dont le fret sera précompté sur le prix des Noirs qui seront livrés au Roi.

Un tel arrangement serait fort à mon goût, car après ce qui vient d'arriver, comme je l'avais prévu au départ de la flûte *l'Ambulante*, il faut s'attendre que les vaisseaux du Roi auront peu de succès dans les traites étrangères, surtout tant que cette administration ne sera pas pure, et que l'homme le plus pernicieux qu'il y ait sur terre persuadera à M. Poivre qu'on peut tout oser. Alors le supercargue choisi par lui, et ne rendant des comptes qu'à lui, chargé seul des opérations de la traite fera tout hardiment pour les intérêts de ses coassociés, et rien pour le service du Roi. Le commandant du vaisseau sera séduit par l'intérêt, et s'il est un homme honnête, il pourra encore se contenter de conduire son vaisseau allant et venant, et à son arrivée répondre à mes questions par ces mots : *la traite ne me regarde pas, je n'en suis pas chargé*. Un officier prudent et sage qui sert le Roi dans un éloignement de 4000 lieues évite de se faire des tracasseries, d'exciter des inimitiés surtout de la part d'un homme qui sans être directement son chef, n'est pas moins celui qui partage la confiance du Ministre. En un mot l'homme le plus irréprochable craint la calomnie, surtout quand elle peut partir d'un homme qui a qualité pour tout écrire.

M. Poivre goûte comme moi la proposition qu'on lui a faite, mais je suis si accoutumé à voir les meilleures choses tourner en mal par des intérêts qui s'y mêlent, que je n'ai point confiance à l'exécution d'un tel projet. Telle qu'elle soit cependant, il est certain que le Roi ne paierait que les Noirs qu'il recevrait. Un tel arrangement peut être fort utile si la fidélité l'exécute, et il faut espérer que d'ici au temps où nous pouvons expédier pour Mozambique, M. Poivre sera relevé.

M. le Baron de St Mart qui nous avait déjà déclaré à chacun en particulier qu'il avait acheté et payé les Noirs capturés en convenant qu'ils proviennent de la flûte du Roi *l'Ambulante*, nous en a demandé mainlevée, disant que n'ayant trouvé secours de la part du gouvernement pour se procurer des Noirs qui lui sont nécessaires pour établir sa maison, il a bien été obligé de s'en procurer d'une manière ou d'autre. M. Poivre n'a pas trouvé de difficulté à lui donner mainlevée de ses Noirs après que les formes auraient été remplies, et nous sommes convenus que nous en rendrions compte au Ministre. Il ne me convenait pas d'opposer des difficultés à cet arrangement, mais M. le Baron de St Mart aurait dû me prévenir de ce qu'il voulait faire, et ne pas donner une mauvaise couleur à la chose, surtout ayant pris le Sr St Jean pour son agioteur, lequel St Jean fait par commission toutes les affaires suspectes.

J'ai remis à M. Ardibus le rapport des officiers qui ont capturé les Noirs pour qu'il procédât à leur saisie et confiscation sauf à en donner ensuite mainlevée à M. le Baron de St Mart, à qui ils ont été remis provisoirement pour les représenter à la première réquisition.

Il a été arrêté entre M. Poivre et moi selon l'avis du régisseur des traites qu'il fallait fléchir cette année la loi prohibitive des piastres à Foulepointe par la nécessité de nous procurer incessamment des esclaves, et qu'il fallait pour cela faire employer à Foulepointe les 4000 piastres qui avaient été destinées à la traite de Mozambique. Il ne m'a point parlé du produit de la vente faite des effets de l'assortiment de *l'Ambulante* qu'on m'a dit monter à près de 6000 piastres.

Nous sommes convenus avec M. Poivre, comme d'une chose notoire, que la relâche de *l'Ambulante* à Foulepointe avait porté une atteinte funeste aux intérêts de la traite du Roi, que la cupidité l'avait conduit dans cette rade, et j'ai ajouté que dans cette circonstance, il convenait de ne pas renvoyer cette même flûte à Foulepointe, de lui donner la destination du Fort Dauphin, et de faire faire par *la Garonne* et *la Normande* les derniers voyages de Foulepointe, à quoi M. Poivre n'a point répondu. Mais à l'entrée de la nuit, M. Clonard est venu chez moi, m'a demandé une conférence particulière, et m'a dit qu'il venait d'apprendre par M. Poivre que je changeais sa destination, parce que je l'accusais d'avoir fait la fraude. Je lui ai répondu que M. Poivre avait commis une grande indiscretion en lui répétant cela, parce que ce qui se passait dans mon cabinet entre lui et moi, en traitant les affaires de notre administration commune, devait être sacré comme ce qui se disait dans les cabinets des ministres ; qu'il était vrai et de notoriété publique que sa relâche à Foulepointe avait fait un grand mal à la traite du Roi, et que c'était le motif qui me faisait changer sa destination, que je le priais de croire que je n'avais aucune envie de faire de la peine à qui que ce soit, mais qu'aucune considération humaine ne m'empêcherait de faire ma charge.

Du mercredi 26.

Le bateau particulier *le Postillon* est arrivé de Bourbon, M. de Bellecombe me marque que cette île aura une abondante récolte en blé. *Le Postillon* en porte 100.000 livres de l'année passée, mais *le Prudent* qui a été expédié pour nous porter les 600.000 livres qui restent de la même année dans les magasins de Bourbon ne nous en portera que 100.000 livres parce qu'il n'a pas pu gagner du quartier de St Paul, aux quartiers de Ste Marie, et de Ste Susanne. Ce qui l'a obligé de charger en maïs, haricots et autres légumes. M. de Crémont aurait dû fretter *le Postillon* pour ramasser les grains des différents quartiers, et charger *le Prudent*, mais il semble que tout est fait exprès. Nous recevrons cette année dans les magasins du Roi plus de grain qu'il n'en faut pour nous nourrir deux ans, toute la difficulté sera de le mettre à couvert.

L'arrivée de la flûte *l'Ambulante* sans avoir traité à Mozambique fait tenir ici beaucoup de propos. On ne sait à quoi attribuer une chose qui n'est jamais arrivée, et ce qui rend la chose plus inexplicable, c'est que cette flûte a vendu une partie de sa cargaison en piastres, qu'elle avait outre cela dans son assortiment quatre mille piastres gourdes, et qu'il n'est jamais arrivé que cette traite ait manqué quand

on y a porté de l'argent comptant, et la lettre que j'ai reçue du gouverneur portugais par le retour du navire *le Montmartel* est confirmatif de ce fait, puisque ce gouverneur m'a assuré qu'il favoriserait la traite des vaisseaux français lorsqu'ils ne traiteront pas avec des fusils et de la poudre, qui sont des articles prohibés, en ce qu'ils donnent aux naturels du pays des moyens de nuire aux établissements du Roi très fidèle. Je n'ose pas écrire ici que le supercargue a eu un ordre secret de ne point traiter, mais si je forme ce soupçon, je ne suis pas le seul dans la colonie.

M. de Clonard depuis que sa destination est fixée pour le Fort Dauphin m'a dit plus d'une fois que son vaisseau ne pourrait pas aller dans cette rade sans courir de grands risques, il prétend qu'il tire trop d'eau, mais en mouillant un peu plus au large, cet inconvénient est levé, et le chaland dont enfin il sera fait usage pour embarquer les bœufs, détruit cette difficulté. M. de Clonard a dit encore que ses câbles sont mauvais, et que la rade du Fort Dauphin outre qu'elle est exposée à des coups de vent fréquents, a un fond de corail qui use beaucoup les câbles. Je ne puis pas m'empêcher de regarder toutes ces difficultés comme des prétextes spécieux pour me forcer la main et m'obliger à renvoyer ce vaisseau à Foulepointe. J'ai répondu au sujet des câbles que M. de Clonard n'avait qu'à me demander par écrit que la visite fut faite, et que sur le procès-verbal qui en serait dressé je prendrais le parti le plus convenable pour le bien du service du Roi. En conséquence M. de Clonard m'a écrit ce soir une lettre qui sans demander formellement la visite de ses câbles expose toute les difficultés dont je viens de parler. J'ai répondu que demain à dix heures cette visite serait faite et que j'y assisterais avec M. l'Intendant. Pour cet effet j'ai fait avertir sur le champ M. de Vauquelin qui commande la rade et son second, le capitaine, le lieutenant et le maître du port, M. Marion Dufresne capitaine de brûlot, le Sr Laval commandant le vaisseau *le Sage* pour la Compagnie des Indes. J'écrirai demain matin à M. Poivre car il est trop tard.

Du jeudi 27.

J'ai écrit un mot à M. Poivre pour le prévenir des obstacles qui semblaient s'opposer au voyage de la flûte *l'Ambulante* au Fort Dauphin, de la visite que j'avais ordonnée en conséquence, à laquelle j'assisterai, et le prier de me faire savoir s'il s'y trouverait, et d'y envoyer le contrôleur. M. Poivre m'a répondu succinctement que le contrôleur m'accompagnerait à bord de *l'Ambulante*.

Je suis parti à 10 heures accompagné du Baron de St Mart, de M. Ardibus, de M. Marion Dufresne, du capitaine, du lieutenant et du maître du port, du Sr Buirette employé dans le port pour la Compagnie des Indes, qui est un excellent officier de port, fort entendu en ces matières, et du Sr Laval. M. de Vauquelin est parti dans son canot pour aller prendre son second à bord de *la Garonne*. Il y a grande apparence qu'en me voyant venir ainsi escorté, le choix et la qualité des experts a étonné M. Clonard, il a sans doute jugé d'abord que la visite serait faite en règle, et qu'on ne m'en ferait pas passer. Car dès que nous avons été sur le pont, il m'a fait le reproche le plus poli de ce qu'il fallait une telle occasion pour me voir à bord de *l'Ambulante*, parce qu'en effet, il ne me fut pas possible avant son départ pour Mozambique, d'accepter un dîner qu'il voulait me donner à son bord. Il a ajouté que quoiqu'il eut beaucoup de plaisir de me voir, il m'aurait épargné cette peine, s'il avait été informé plus tôt qu'il y avait dans les magasins un câble de 19 pouces qu'on pouvait lui donner, et qu'avec cela, il était en état d'aller partout, que si je voulais, on n'en ferait pas moins la visite des câbles, mais qu'elle devenait inutile pourvu qu'on lui donnât en augmentation celui dont on vient de parler. Ainsi le mystère qui n'en était pas un pour moi, s'est à peu près développé aux yeux de tout le monde. Je n'ai pas fait faire la visite des câbles puisqu'il n'y a plus de difficulté à faire le voyage du Fort Dauphin. Le câble de 19 pouces qui ne peut pas servir à d'autres vaisseaux sera livré à M. de Clonard, toute difficulté est levée. On a bu un coup de liqueur, et nous sommes sortis.

Les difficultés que M de Clonard m'a faites pour aller au Fort Dauphin prouvent assez l'envi que lui et son second, (qui hors de cet intérêt ne sont pas trop bien ensemble) avaient de retourner à Foulepointe, et le silence que M. de Clonard garde jusqu'ici avec moi sur les obstacles qui se sont opposés au succès de la traite du Roi à Mozambique se rapporte assez à ce que j'ai marqué au dernier paragraphe de ce journal au 23 mars dernier. Tout ce que je vois depuis l'arrivée de la flûte *l'Ambulante* me confirme dans cette opinion, et si à l'arrivée de cette flûte, je n'ai pas fait des actes conséquents à la certitude où je crois être maintenant de ce fait, c'est qu'il faut toujours un certain temps pour développer et combiner les idées.

Je prendrai le parti de faire résidence fixe au Réduit pour traiter toutes les affaires par la médiation du Baron de St Mart, parce qu'au moyen de cela, en donnant mes ordres par écrit, j'aurai pièces justificatives sur tous les points.

Le navire *le Sage* appartenant à la Compagnie des Indes est parti ce soir pour Bourbon où il va charger du café.

Je pars moi-même pour aller au Réduit faire mes expéditions pour Foulepointe, le Fort Dauphin et Bourbon, ce qui n'est pas une petite affaire, car il y a des volumes à écrire

Du vendredi 28.

On a signalé un vaisseau à trois mâts, il y a grande apparence que c'est *la Normande* venant de Foulepointe. Malgré la confiance que l'on doit avoir à M. de Tromelin, j'ai ajouté hier aux instructions de M. le Baron de St Mart les précautions qu'il y a à prendre pour surveiller tout débarquement furtif d'esclaves qui pourrait être fait des vaisseaux du Roi.

Du samedi 29.

J'ai écrit hier un mot au Baron de St Mart, en lui renvoyant ses instructions auxquelles j'avais quelque chose à ajouter, et que je lui avais redemandées en partant du port. Mais j'ai appris ce matin que le paquet avait été tellement mouillé en chemin, que rien n'avait été lisible à l'arrivée du courrier. Je lui ai envoyé un duplicata de ces instructions qui comprennent à peu près tout le courant des affaires.

Je lui ai écrit en même temps pour qu'il rappelle à M. de Clonard que je lui ai demandé communication de son journal, et je l'ai chargé en même temps de prier M. Poivre de me communiquer le journal du supercargue qui a dû lui être remis à l'arrivée de la flûte *l'Ambulante*. Je prévois qu'il y aura des difficultés à me donner connaissance de ces deux journaux. Mais si M. de Clonard me le refusait, je le retiendrais ici et je donnerais le commandement de la flûte à M. Trogoffe son second.

Du dimanche 30.

J'ai écrit au Baron de St Mart pour assurer l'envoi de deux pirogues dont le Sr Glemet a besoin, et qu'il faut prendre à Bourbon, sur quoi il faut que M. Poivre donne ses ordres à M. de Crémont.

La dépêche de M. de Bellecombe arrivée par *le Postillon*, à laquelle j'ai répondu aujourd'hui contient l'état des dépenses que MM. de Bellecombe et Crémont ont adressé au Ministre par le navire *la Paix* pour l'année 1769. Cet état aurait dû nous être communiqué avant d'être envoyé au Ministre. Mais il paraît que ces messieurs aiment à traiter directement avec M. le Duc de Praslin. Si le Ministre s'en rapporte entièrement à eux, il n'y a pas de mal.

M. de Bellecombe me communique en même temps le mémoire fait par des commissaires du Conseil, sur les dettes de la colonie, lequel se trouve contradictoire avec ce que MM. de Bellecombe et Crémont nous ont marqué sur ce sujet par une dépêche commune en date du 16 mai dernier. C'est en conséquence de cette dépêche que nous avons jugé que les 2 îles avaient un besoin égal d'un arrangement secourable pour la liquidation des dettes. Mais le Ministre verra par ce mémoire et par l'arrêt du Conseil fait en conséquence, que les intérêts des deux colonies sont très différents en matière de dette.

Par un bordereau général des lettres de change tirées pour remises de grains les années 67 et 68 que M. de Bellecombe m'adresse par cette occasion, je trouve les récoltes des 2 années trop confondues, et un billet de M. de Crémont à M. de Bellecombe qui y est joint en original, me conforme dans l'opinion qu'on a voulu dérober la première année au Ministre, la connaissance de l'abondance où nous nous sommes trouvés à notre arrivée, en fait de subsistances.

Du lundi 31.

J'ai reçu une lettre de M. le Baron de St Mart en réponse à celles que je lui ai écrites les 28 et 29 du courant et relatives aux instructions que je lui ai laissées pendant mon absence. Après avoir exécuté auprès de M. Poivre les choses dont je l'ai chargé en matière de service, il me marque que n'étant point de l'administration, il n'a pas qualité pour en traiter les affaires, et qu'il ne peut y entrer qu'officiellement par la confiance qui régnera de moi à lui et de lui à M. Poivre.

M. de Clonard à qui j'ai fait demander par le Baron une copie de son journal, ne lui a remis qu'une feuille succincte qui contient les dates et qui est précisément ce qu'il m'avait dit de vive voix. Tant qu'un officier commandant un vaisseau du Roi ne m'instruira pas mieux de ce qui a rapport au service de Sa Majesté, je ne serai jamais en état de réprimer les abus et de remédier aux inconvénients. Ceci se rapporte à ce qui est écrit dans ce journal au 25 du mois dernier³, 6^e paragraphe : le major général ayant prié de ma part M. Poivre de me communiquer le journal du supercargue que je voulais confronter avec celui du commandant du vaisseau M. Poivre lui a répondu qu'il ne l'avait pas encore vu, mais qu'il le demanderait au Sr Panon et qu'il m'en donnerait une expédition.

Comment M. Poivre n'a-t-il pas été instruit, à l'arrivée du vaisseau par le Sr Panon chargé de la traite, des obstacles qui se sont opposés au succès de sa mission ? Pourquoi ne m'en a-t-il pas donné connaissance dans notre conférence du 25 du mois dernier⁴ et comment se peut-t-il qu'en arrivant, le supercargue ne lui ait pas remis son journal ? J'entrevois que ce journal fait par un sot est maintenant entre les mains du Sr Belleval pour être rédigé conformément aux instructions données en partant et corrigées après l'événement. C'est peut-être par cette raison que M. de Clonard se contente de me rendre un compte très succinct, au lieu de me donner communication de son journal, comme je l'ai demandé à son arrivée, et comme je le lui ai fait demander depuis par le Baron de St Mart. C'est ainsi que le Roi sera servi ici, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de personnes ait établi un nouvel ordre des choses.

J'ai fait mes dépêches pour Foulepointe par lesquelles j'ai autorisé le Sr Glemet régisseur des traites à hiverner dans ce lieu, et à garder le bateau du Roi *l'Etoile du matin* s'il lui était utile ou indispensablement nécessaire pour nous préparer pour l'année prochaine une ample traite d'esclaves. Je prévois que ce poste sera mal approvisionné par M. Poivre afin que la traite y ait un mauvais succès, et que cela s'accorde avec les efforts qu'il a faits pour livrer ce poste à une société particulière. J'y veillerai, mais il m'est impossible de parer aux mauvaises intentions d'un homme qui a la disposition des magasins et de la caisse, et qui affecte le despotisme en cette partie, comme fait M. Poivre. Il faudrait l'interdire pour assurer le service du Roi, il est trop tard pour cela, et je ne me suis pas trouvé suffisamment autorisé pour le faire plus tôt.

[Fin du journal du gouverneur Dumas du mois d'octobre 1768]

* * *

³ Comprendre le 25 de ce mois d'octobre.

⁴ Même remarque que précéd.